

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	13 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 38 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 ^m soir.	8 » 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
10 h. 47 »	5 » 45 » »	7 » 49 » »	9 » 37 » »	9 » 55 » »	—	4 » 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

A

LÉON GAMBETTA

A

CAHORS

Total des publications précédentes.	44,324 29
M. Alphonse Oridan, président du groupe républicain Lectornois aux obsèques de Léon Gambetta, a recueilli à Lectoure, la somme de.....	423 00
Liste adressée par M. le baron de Vaux, consul général de France à Gênes (Italie).....	110 00
Liste adressée par M. Boutin, agent consulaire de France à St-Marc (Haïti).....	122 09
Liste adressée par M. Danse, à Pittbourg, (Etats-Unis).....	40 00
Souscriptions recueillies dans la ville de Lignières (Cher).....	40 00
Souscriptions recueillies dans la ville de Vire (Calvados).....	41 00
Souscriptions recueillies dans la commune de Monzay (arrondissement de Montmédy Meuse).....	21 50
Liste adressée par M. Bréaux de Paris..	20 00
Liste adressée par M. Baudel, censeur au Lycée d'Alger.....	55 00
Liste adressée par M. Jardel, contrôleur des contributions indirectes à Angoulême (Charente).....	58 50
Liste des souscriptions recueillies au 1 ^{er} régiment d'artillerie pontonniers....	46 55
Total de la publication.....	45,314 74

Cahors, le 21 Juillet.

Le vote des conventions.

Si la Chambre pouvait ne pas voter les Conventions avec les compagnies de chemins de fer,

ce qui est impossible, la crise financière, qui dure depuis dix-huit mois, se prolongerait en s'aggravant.

L'Etat ne pouvant plus compter sur le concours des grandes Compagnies de chemins de fer, se trouverait en face de ce dilemme : ou bien fermer les chantiers et renoncer à l'exécution du troisième réseau ; ou bien pourvoir seul à cet immense travail. Dans les deux cas, c'est la continuation de la crise.

Si l'Etat renonce à l'exécution du troisième réseau, c'est la fermeture en masse des chantiers, ce sont des ouvriers sur le pavé. C'est une crise générale de tous les travaux de construction venant s'ajouter à celle du bâtiment qui pèse si lourdement sur le grand et le petit commerce.

Si l'Etat veut exécuter lui-même le troisième réseau, il est forcé de recourir à un emprunt. Or peut-il choisir un moment plus défavorable ? Son budget est en déficit, la situation du marché financier est de plus en plus critique ; il faudra émettre cet emprunt à un prix dérisoire ; il faudra demander cinq milliards pour en encaisser quatre.

Par conséquent, cette perspective d'un emprunt n'a rien de rassurant. C'est la baisse fatale des rentes. Or, la baisse des rentes, c'est la dépréciation de tous les titres qui constituent la fortune publique.

Toutes les affaires commerciales et industrielles, même les plus petites, en subiront le contre-coup ; et le déficit du budget ira s'élargissant, puisque le ralentissement des affaires aura pour résultat la moins-value des impôts.

Le Journal officiel ne vient-il pas de constater les effets de la crise en publiant les recettes amoindries du premier semestre de 1883 !

En résumé, que l'Etat abandonne les travaux, ou qu'il en poursuive l'exécution au moyen d'un

emprunt, il arrive toujours au même résultat : la crise.

LES CONVENTIONS

A LA CHAMBRE

Le grand débat sur les conventions avec les grandes Compagnies des chemins de fer est ouvert depuis lundi dernier. La discussion sérieuse a été entamée par l'honorable M. Loubet. Nous reproduisons les parties essentielles de son discours, qui a fait impression sur l'Assemblée :

Le régime provisoire auquel sont soumis les chemins de fer ne saurait durer plus longtemps sans dommage pour la dignité de l'Etat et les intérêts du pays. Entre les conventions et le rachat avec exploitation directe par l'Etat, il n'y a pas une troisième solution.

Pense-t-on que la Chambre accepterait le projet de M. Lesguillier, sur la création d'un troisième réseau fractionné en groupes indépendants, exploités par l'Etat ?

Ce n'est pas une solution acceptable ; il faudrait construire 3,000 kilomètres de plus qui coûteraient un milliard encore. D'ailleurs, ce troisième réseau constituerait une concurrence faite par l'Etat aux grandes Compagnies, c'est-à-dire à l'Etat lui-même, contre les grandes Compagnies, obligé de combler leur déficit.

Il faut donc opter entre le rachat ou les conventions. Qu'est ce que le rachat ? S'il était nécessaire pour assurer la construction du troisième réseau, il faudrait le faire ; mais c'est juste le contraire.

Si le rachat s'accomplissait, il faudrait renoncer pour longtemps à exécuter de nouveaux travaux, peut-être même faudrait-il arrêter immédiatement les travaux commencés, ce qui n'est pas admissible. L'opinion publique réclame-t-elle le rachat ? Non. Les chambres de commerce, les conseils généraux, les tribunaux de commerce, les conseils syndicaux, se sont prononcés en immense majorité contre le rachat ; il n'y a que la chambre de commerce de Rouen qui l'ait demandé subsidiairement à une réduction des tarifs.

Il y a eu un mouvement considérable pour la réduction des tarifs, mais aucun mouvement pour le rachat. Le rachat est-il nécessaire pour assurer la défense du pays ? On l'a dit, et on a cité, à l'appui de ce dire, l'exemple du gouvernement allemand, qui s'est efforcé de concentrer dans la main de l'Etat tout le réseau de ses chemins de fer. Mais cette concentration avait un but politique avant tout : la constitution de l'unité de l'empire d'Allemagne.

Nous sommes, au contraire, un pays centralisé à l'excès. Quant à leurs constructions et leur matériel (mouvements divers), dira-t-on qu'en cas de guerre les administrateurs étrangers des Compagnies pourraient faire obstacle à la défense nationale ? Mais le droit de réquisition de l'Etat s'exercerait aussitôt.

M. Lockroy demande si l'on veut renoncer à défendre nos frontières. (Mouvements divers.)

M. Loubet répond que la défense est assurée. (Applaudissements.)

Que se passe-t-il dans les pays voisins, la Belgique et l'Italie ? En Belgique, l'Etat est propriétaire de ses réseaux et exploite lui-même ; les résultats sont loin d'être avantageux. Il y a un grand mécontentement dans l'opinion publique, et, dans leurs réunions, les chambres syndicales ont critiqué sévèrement ce système.

Il y a trois fois autant de fonctionnaires, proportion gardée, dans les chemins de fer belges, que dans les chemins de fer du Nord. Le prix des places coûte 33 0/0 de plus que chez nous, et l'exploitation est dans une période difficile qui conduit le Trésor belge au déficit.

M. Lehardy de Beaulieu, dans un rapport officiel, constate que l'administration prétend régenter partout le commerce ; c'est la tendance naturelle du fonctionnaire qui cherche toujours à travailler le moins possible et à se faire le plus important qu'il peut. (Très bien !)

En Italie, une commission d'enquête, composée des hommes les plus compétents, a recueilli dans tout le pays l'avis des organes les plus autorisés de l'opinion publique, et elle a conclu non-seulement contre l'exploitation par l'Etat, mais en faveur du système des concessions, elle a exposé la série des abus qu'entraîne la concentration dans les mains de l'Etat d'un service de cette importance.

On en arrive à créer des trains qui voyagent à

— Ayez pitié de moi, je souffre. Sa pâleur était effrayante. Se levant soudain, il lui offrit le bras ; elle le prit et fendit la foule des danseurs.

XXXVII

Dans la serre, un silence absolu ; pas un souffle, pas un murmure ; c'est là qu'il la conduisit.

Abandonnant le bras qui la soutenait, se jetant sur un des divans, Diane éclata en sanglots.

Il s'assit près d'elle, lui parlant avec tendresse. Le timbre caressant de sa voix berçait la douleur de la pauvre enfant

— Voyons, soyez raisonnable, promettez-moi de ne rien faire à la légère.

Dans les crises aiguës, les femmes de votre caractère sont terribles. Avec elles, jamais de juste milieu.

Vous allez vous trouver dans une situation délicate : vous n'aimez pas votre fiancé ; vous essayez de compenser ce que vous lui enlevez d'amour en vous engageant davantage avec lui.

Réfléchissez. Je connais le prince Véliski ; c'est un charmant garçon, un cœur loyal, il mérite d'être aimé, et vous allez enchaîner votre vie à la sienne, persuadée d'avance que vous ne l'aimerez jamais.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (69) du 21 Juillet 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

— Si, j'en ai le droit, et j'en use. Il n'est pas nécessaire de croire, parce que vous êtes une jolie femme, que tous les hommes subiront vos caprices. Vous ne devez pas choisir vos danseurs, refuser celui-ci, accepter celui-là.

Elle répondit fièrement : — Jusqu'à présent, je l'ai toujours fait ; personne n'a jamais osé se plaindre.

— Eh bien ! aujourd'hui, vous ne le ferez pas.

Vous êtes libre, du reste. Accordez-moi cette valse, vous ferez après ce que vous voudrez.

Elle se révolta.

— Non, je ne veux pas danser avec vous. Les yeux de Diane étincelaient ; elle dit les dents serrées :

— En vérité, Monseigneur, vous manquez de courtoisie à mon égard.

— Vous vous trompez, Mademoiselle, j'ai voulu vous montrer que l'on ne peut enfrein-

dre les lois du monde ; et maintenant, laissez-moi vous le dire, vous me rendez bien fier !

— A quel propos ?

— Mais lorsqu'un homme vous est indifférent, on ne prend pas la peine de refuser une danse, on accepte simplement : autant ce lui-là qu'un autre.

Votre refus me classe dans la phalange des hommes dont on a peur.

Elle secoua sa jolie tête d'un air résolu.

— Je n'ai peur de rien, Monseigneur.

Il baissa la voix.

— Excepté d'être seule avec moi.

— Ah ! vous êtes cruel !

Ses yeux se remplissaient de larmes. Il lui dit, très-grave :

— Calmez-vous, j'ai à vous parler de choses sérieuses. Les danses se succèdent, favorisant notre entretien. Ecoutez donc et répondez avec franchise.

On parle de votre mariage : est-ce sérieux ?

— Oui.

— Quand doit-il avoir lieu ?

— Au retour de mon père : il revient dans quinze jours.

— Etes-vous fiancée ?

— Oui.

— Depuis longtemps ?

— Depuis six mois.

— Qui donc a fait ce mariage ?

— Le comte Selvaggia !

— Ah ! qu'a-t-il à voir là-dedans ?

— C'est l'ami intime de mon père, un

protecteur dévoué pour moi.

— Vous aimez le prince Véliski ?

Le grand-duc plongea son regard profond dans les yeux de la jeune fille. Elle dit tout bas :

— Il mérite d'être aimé.

— Ce n'est pas une réponse.

Elle se souleva, indignée.

— Je ne veux pas en faire d'autre. De quel droit m'interrogez-vous, Monseigneur ?

Il la considéra avec une attention si persistante, un regard si scrutateur, si éloquent, qu'elle devint pourpre et perdit contenance.

Il abusa de son avantage.

— Non ! vous n'aimez pas le prince Véliski vous ne l'avez jamais aimé !

Elle était incapable de répondre.

— Vous ne l'aimez pas ! Vous ne savez pas mentir. Votre réponse vient de vous trahir.

Ainsi vous n'aimez pas le prince Véliski et vous allez l'épouser ; pourquoi ?

— Il a ma parole.

— Quelle folie !

— Vous étiez libre, je suppose, lorsque vous avez engagé votre foi.

— Je l'étais, je le suis encore.

— En êtes-vous bien sûre ?

Son regard se posait sur elle, l'enveloppant d'une atmosphère d'amour.

Elle tressaillit, comme secouée par une étincelle électrique. Une expression d'angoisse se peignit sur son beau visage.

Levant les yeux vers lui, elle devint suppliante :

vide pour la satisfaction de quelques intérêts particuliers. Les mêmes abus se produiraient en France au grand préjudice du contribuable.

Ainsi l'expérience n'est pas favorable, et il ne faut pas oublier que la situation n'est pas entière. Les chemins de fer ne sont pas à créer, ils existent, et pour appliquer le régime qu'on voudrait, il faudrait commencer par détruire celui qui existe.

En Angleterre, où l'on a voulu appliquer le principe de la liberté, on arrivait à baisser les tarifs quand la marchandise manquait et à les relever dans une proportion énorme quand il y avait beaucoup à transporter, ce qui tournait au détriment de l'exportation.

Avec ce régime de liberté, on n'aurait fait de chemins de fer en France que dans les contrées riches où le trafic devait assurer des bénéfices, tandis qu'avec les conventions de 1859, on a fait des chemins de fer dans toutes les parties du pays.

C'est avec de nouvelles conventions qu'on peut compléter le réseau et donner satisfaction à tous les besoins; il y a enfin une raison absolue de trancher cette question.

C'est l'intérêt du crédit de l'Etat qui est intimement lié au crédit public et à l'élévation des cours pour le plus grand bien de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Les conventions permettent à l'Etat de ménager son crédit. de ne pas s'exposer à un échec, d'assurer l'exécution des travaux et de réaliser certains abaissements de tarifs. En les adoptant, la Chambre dégagera à son tour sa responsabilité. (Applaudissements.)

C'est alors, dit le XIX^e Siècle, que parait, pour l'amusement des braves gens des tribunes, M. Madier de Montjau.

Lui aussi, il est de la Drôme comme M. Loubet. Tê! Loubet se permet d'avoir du bon sens! Attends, attends, mon pitouhoun, tu vas voir ce que c'est que le lyrisme oratoire!

Et le voilà qui, ressuscitant la littérature de feu Pixérécourt, tonne avec fracas, en démolissant la tribune, ou lance le sarcasme avec un rictus diabolique. Le gouvernement républicain d'aujourd'hui, pulvérisé; M. Raynal, ministre actuel des travaux publics, pulvérisé; M. Léon Say, ancien ministre des finances, pulvérisé; M. Rouvier, rapporteur, pulvérisé; la presse qui défend les Conventions, pulvérisée. La tribune n'est plus assez large pour le contenir; toujours majestueux, il boxe, par derrière le bureau des secrétaires.

Ah! c'est que, pour qui défend « le droit primordial », il faut de l'espace!

L'Extrême gauche applaudissait; les figures des autres républicains exprimaient un septième indéfinissable, le chagrin combattu par une violente envie de rire. Il est absolument comique d'entendre l'orateur invoquer la décadence romaine à propos des chemins de fer et mugir: « Ouvriers, chefs de gare, hommes d'équipe, on vous conduit à l'abattoir! »

C'est avec ses phrases-là que M. Madier de Montjau dote la France de chemins de fer — sans grever le Trésor. Autant essayer d'établir un service d'aérostats avec des bulles de savon!

M. Graux a répondu à M. Madier de Montjau. Dans un discours très substantiel en faveur des conventions, l'orateur a donné des renseignements très édifiants sur l'expérience vraiment désastreuse qu'a faite l'Etat en acquérant et en administrant le chemin de fer des Charentes et de la Vendée.

Si on avait joint ce chemin de fer à celui d'Orléans, la fusion aurait coûté 8 millions et demi.

Sait-on combien l'Etat l'a acheté? 331 millions. Sait-on combien l'Etat a dépensé par an pour ce réseau? 20 millions.

Sait-on quel est, le déficit annuel de l'Etat? 3 ou 4 millions.

Voilà, ce semble, un avertissement bien instructif.

M. Allain-Targé, monte à la tribune.

D'après M. Allain-Targé, l'expérience tentée sur le réseau d'Etat a donné, de merveilleux résultats, tant au point de vue économique qu'au point de vue financier. Il nous sera permis de ne point nous associer à l'enthousiasme de M. Allain-Targé; car le compte rendu publié par l'administration des chemins de fer de l'Etat sur les résultats de l'exploitation de l'exercice 1881 — le seul qui ait encore paru — porte qu'au 31 décembre 1881 les sommes déboursées pour le rachat des lignes constituant le réseau d'Etat et la construction des lignes nouvelles atteignent le total de 540 millions en chiffres ronds. Les recettes réalisées en 1881 se sont élevées à 20,231,390 francs, et les dépenses à 17,731,399 fr. Le revenu net a donc été de 2,499,991 fr. Si l'on rapproche ce dernier chiffre de celui de 540 millions, on voit que le rapport du produit net à la dépense totale n'a été que de 0 fr. 46 0/0, ce qui est un résultat dérisoire. M. Allain-Targé a insisté sur les abaissements des tarifs de marchandises affectés par l'Etat; mais ce que M. Allain-Targé n'a pas dit, c'est que le tarif moyen de 0 fr. 0589 par tonne et par kilomètre perçu par l'Etat est encore supérieur au tarif moyen perçu sur les réseaux des Compagnies, qui n'est que de 0 fr. 0582. La remarque a bien sa valeur.

A l'appui de sa thèse en faveur de l'exploitation

par l'Etat, M. Allain-Targé a cité l'exemple de la Belgique et de l'Italie et de l'Allemagne.

Ces exemples sont fort mal choisis. Après une expérience de quatre années, le gouvernement italien, reconnaissant qu'il était impuissant à exploiter économiquement les lignes rachetées, vient de déposer un projet de loi portant rétrocession à l'industrie privée de tout le réseau national.

En Belgique, M. Graux, ministre des finances, déclarait naguère à la tribune de la Chambre qu'il fallait prendre un parti: ou rétroceder les lignes à des Compagnies privées ou augmenter les impôts. La Chambre n'ayant pas pu ou n'ayant pas voulu se décider, le gouvernement a dû proposer la création de 23 millions d'impôts.

En Allemagne même, l'exploitation des chemins de fer par l'Etat crée des embarras incessants et l'expérience, quoique récente, a déjà causé d'amers déboires, comme on a pu s'en convaincre en lisant les discussions qui ont eu lieu il y a quelques mois au Reichstag.

Ces résultats n'ont pas eu le don d'éclairer M. Allain-Targé qui, plus que jamais, reste confiant dans les vertus de l'Etat. Mais l'exemple de nos voisins n'a pas été perdu pour tout le monde: M. Allain-Targé a pu s'en convaincre par l'attitude de la Chambre.

M. le Ministre des travaux publics répond à M. Allain-Targé.

« Je ne m'attarderai pas, dit-il, à discuter les avantages ou les inconvénients du rachat général ou partiel des chemins de fer et de l'exploitation par l'Etat; si je démontre que ce système est radicalement impossible aujourd'hui, je me trouve en face de ce dilemme: ou le *statu quo*, ou des conventions améliorant ce *statu quo*. »

Et M. Raynal démontre en effet cette impossibilité avec une force d'argumentation et une clarté qui entraînent la Chambre.

On peut, dès à présent, estimer à trois cents voix au moins la majorité dont bénéficieront les Conventions.

SÉNAT

Séance du 18 juillet.

Le Sénat a tenu aujourd'hui, dit le *Journal des Débats*, une séance extraordinaire, pour vider la question de l'artillerie de forteresse; bâtons-nous de dire que c'est conformément aux désirs de M. le général ministre de la guerre qu'il l'a tranchée.

On s'en étonnera peut-être, si l'on veut bien se rappeler qu'il n'y a pas huit jours, la même Assemblée manifestait clairement sa préférence pour un contre-projet présenté par le général Billot, et le renvoyait à la commission à une majorité à peu près égale à celle qu'a réunie aujourd'hui le projet ministériel.

Que s'est-il donc passé de nouveau? M. le général Thibaudin aurait-il déployé, dans la défense de son projet, une éloquence et une dialectique qu'on ne lui connaissait pas jusqu'à présent? Aurait-il réussi à démontrer au Sénat, où les hommes compétents ne font pourtant pas défaut, que le meilleur moyen de fortifier notre armée, c'est de commencer par l'affaiblir?

Il l'a bien essayé, en effet, et, par exemple, on a pu lui entendre dire, à lui, ministre de la guerre, que « la conduite du feu ne perdrait rien à être confiée à des officiers d'un savoir moindre »! Mais il est permis de penser, pour l'honneur du Sénat, que ce n'est pas par de tels « arguments » qu'il s'est laissé convaincre. Assurément, non! Si le projet Thibaudin a fini par l'emporter, M. le général Thibaudin n'y est pour rien, et son prédécesseur, le général Farre, rapporteur, pour fort peu de chose. C'est l'intervention inattendue du président de la commission, M. de Freycinet, qui a décidé le vote, et dès lors le débat a pris une telle tournure que le général Billot, bien qu'il eût cent fois raison au point de vue technique et qu'il ne cédât en rien au point de vue oratoire à son éminent contradicteur, n'a pas réussi à entraîner la conviction de ses collègues.

Séance du 19 juillet

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

M. Buffet. — Je soumetts au Sénat la proposition suivante:

« Avant de délibérer sur le projet d'organisation et de réforme judiciaire, le Sénat décide que les barreaux des cours d'appel seront consultés sur les modifications apportées par le projet à l'organisation actuelle. »

La proposition mise aux voix est repoussée par 154 contre 106.

M. Jules Simon. — Pourquoi parle-t-on de la réforme de l'organisation judiciaire?

On n'a nullement essayé de faire une réforme! La loi que l'on propose n'a pour but que d'enlever au corps judiciaire les magistrats qui gênent. (Applaudissements à droite.)

Oui, la loi en discussion est un acte politique, un acte de vengeance, mais ce n'est pas un acte de réforme judiciaire.

Un membre à gauche: C'est un acte de défense!

M. Jules Simon. — Nous verrons cela et

nous verrons aussi si ce n'est pas un acte qui vous blessera la main. (Vifs applaudissements à droite.)

Je demande donc que l'on remplace le titre de la loi par celui-ci: « Réforme pour faire sortir de la magistrature les magistrats qui n'ont pas notre opinion. » (Rires et applaudissements à droite.)

La loi que vous faites est une loi provisoire. (Bruit.)

Vous avez réclamé l'urgence devant la Chambre; nous avons dû craindre que vous la demandiez ici. Nous avons tremblé pour l'honneur du Sénat. (Applaudissements à droite.)

Quelle est la raison de cette précipitation regrettable?

M. Tenaille-Saligny nous a dit qu'elle est réclamée par le peuple; mais il faudrait savoir si nous avons été choisis pour obéir aux injonctions qu'on nous adresse du dehors ou pour servir le pays en lui résistant quelquefois. (Applaudissements à droite et au centre.)

Il s'introduit dans la politique une pratique redoutable.

Dans une partie c'est la coterie qui impose des choses plus ou moins bonnes à des hommes qui ont l'habitude d'obéir et de se mettre aux ordres de l'opinion qui se produit.

C'est ainsi que l'amnistie a été votée.

Quand on dit que le peuple veut la réforme judiciaire, je réponds: Non, le peuple ne la veut pas!

La magistrature est digne du passé. Quand elle est injuriée dans la presse et dans le Parlement, quand on la menace, quand on veut la décimer, elle reste impassible sur son siège, calme dans son honneur. Vifs applaudissements à droite.)

L'éminent orateur termine en disant: « Le projet sera fatal à la République, à la France et à la magistrature. »

L'orateur est vivement félicité.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Informations

Maladie du comte de Chambord

Klein-Wolkesdorf, 18 juil., 6 h. 40 soir.

M. le docteur Vulpian a laissé en partant des prescriptions comprenant les remèdes à prendre et le régime à suivre qui seront ponctuellement exécutés.

Mgr le comte de Chambord lui a exprimé avec effusion sa reconnaissance pour ses soins, ainsi que toute la confiance qu'il lui inspire.

L'OPINION DE M. VULPIAN

Dépêche particulière du *Gaulois*:

Neustadt, 18 juillet.

L'amélioration paraît continuer.

M. Vulpian ne croit pas à un abcès cancéreux et croit la guérison possible.

Il est question d'opérer la transfusion du sang pour rendre des forces au malade.

Le prince est plein d'espoir.

La nuit a été satisfaisante.

Pour la première fois depuis longtemps Monseigneur a dormi plusieurs heures.

19 juillet, soir.

Après le départ de M. Vulpian, le comte de Chambord a été repris de violentes douleurs d'estomac, mais ces douleurs ont cessé dans la soirée. Elles provenaient probablement des fatigues que l'auscultation des médecins avait fait éprouver au malade.

Il n'y a eu aucun vomissements depuis hier. Tout paraît en bonne voie.

Les conditions de l'Angleterre

AU SUJET DE L'INCIDENT DE TAMATAVE.

On écrit de Londres:

Lord Granville a reçu, le 18, le chargé d'affaires de l'ambassade de France, M. d'Annay, avec lequel il a conféré au sujet de l'incident de Tamatave.

Voici les conditions que notre représentant à Londres a été officiellement chargé de transmettre à M. Challemeil-Lacour:

1° Indemnité de 500,000 francs à la famille du consul britannique, à Tamatave;

2° L'amiral Pierre, non-seulement désavoué, mais encore rappelé.

Lord Lyons se plaint que le ministre des affaires étrangères de la République française, emploie, vis-à-vis de lui, le langage « le moins diplomatique qui soit au monde. »

LE CHOLÉRA

Paris, 20 juillet.

Dans la journée d'hier, il y a eu 32 décès cholériques à Mansourah, 8 à Chirbine, 2 à Facquon, 7 à Talka, 4 à Zifta, 68 au Caire.

Un chauffeur arabe est mort du choléra en rade de Suez à bord d'un navire anglais, arrivant de Bombay avec une patente nette.

Les traitements du clergé.

Le ministre apportera quelques adoucissements à la suspension de traitement de certains prêtres, mais il ne prendra pas de mesures générales.

Il n'est pas certain que la lettre de M. Grévy au pape, soit partie.

Paris, 20 juillet.

M. Waddington partira lundi pour aller présenter ses lettres de créances au gouvernement anglais et reviendra ensuite à Paris.

Aucun changement n'aura lieu dans le personnel de l'ambassade de Londres.

— Suivant un récit du *Figaro*, le commandant Rivière et les autres officiers se seraient fait sauter la cervelle, pour ne pas tomber vivants aux mains des Pavillons-Noirs.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

M. le maire de Cahors, vient de prendre l'arrêté suivant:

Art. 1^{er}. — Il est expressément interdit de faire partir dans les rues et sur les places publiques des pétards et autres pièces d'artifice qui ne pourront être tirés que dans les propriétés closes.

Art. 2. — Il ne pourra être lancé aucune fusée volante, bombe et autre feu d'air, à moins que le point de départ ne soit placé à cinquante mètres au moins de toute maison d'habitation, grange, remise, cellier, etc.

Art. 3. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent, seront déléguées aux tribunaux compétents.

Le feu d'artifice du 14 juillet, ajourné à cause du mauvais temps, sera tiré demain au soir à 9 heures au lieu ordinaire.

LES CONCERTS MILITAIRES

Nous ne résistons pas au plaisir de féliciter la musique du 7^e de ligne de l'excellent concert qu'elle a donné, jeudi soir, sur les Allées Fénélon. Décidément, la nuit est plus favorable que le jour et le soleil aux auditions musicales, et puis il faut dire aussi que le choix des morceaux était parfait; aussi, les applaudissements ont-ils retenti après chaque interprétation.

Il est certain que depuis qu'elle est dirigée par M. Kelsen, la musique du 7^e a fait de grands progrès qui la classent aujourd'hui parmi les bonnes musiques militaires.

Une ombre pourtant à ce charmant tableau des concerts militaires, qu'un kiosque prochainement dressé par les soins de la municipalité rendra plus attrayants encore. Pourquoi faut-il que tout le plaisir en soit gâté par une affreuse odeur, se dégageant on ne sait d'où, qui corrompt l'air et rend les allées inhabitables?

Il y a là une question de salubrité publique qui réclame toute la sollicitude de nos édiles.

Le général Hartong, inspecteur à l'Ecole supérieure de guerre, a clos son inspection du 7^e de ligne par une revue d'honneur, qui a eu lieu ce matin, à six heures, sur la place Thiers. Le défilé a été très bien exécuté.

Contrairement à ce que l'on croyait, le colonel Tarayre n'a pu recevoir l'investiture de sa nouvelle dignité des mains du général Hartong, les insignes de commandeur n'étant pas encore parvenues au brave colonel.

La commission du budget a adopté la proposition de M. Laboze, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, qui a proposé de prélever une somme de 1,700,000 francs sur divers chapitres disponibles, afin de pouvoir augmenter le traitement des petits employés de l'administration des contributions directes et indirectes.

CONCOURS D'ADMISSION A L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES DE MONTAUBAN, EN 1883.

L'ouverture officielle de l'Ecole normale d'institutrices de Montauban devant se faire le 1^{er} novembre 1883, un double concours aura lieu

le 30 juillet courant : le premier concernant l'admission des élèves-maîtresses qui suivront les cours de première année, et le second, celles des élèves-maîtresses qui suivront les cours de deuxième année.

Le nombre des élèves-maîtresses à admettre en première année a été fixé à 12, et celui des élèves-maîtresses à admettre en deuxième année à 7.

Les intéressés trouveront tous les renseignements nécessaires au bureau de l'inspection académique (Préfecture).

EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ.

Sur 107 inscrits, 29 ont été déclarés admissibles à l'examen oral et 28 ont été définitivement reçus, ce sont :

MM.

Calmettes, Amalric, Belibin, Bergon, Bourdiol, Campagnillon, Coulès, Couzi, Fourastié, Farges, Goistiniany, Grimal, Labarthe, Lavinat, Longpech, Mirabel, Miral, Mourgues, Ouradou, Pagès, Pellissié, Raynal, Simon, Vialard, Cassan, Joucla, Destruel, Deltail.

Avis.

Les candidats au certificat d'études d'enseignement spécial sont priés de faire parvenir leur demande d'inscription à l'inspection académique avant le 31 juillet.

M. le ministre de l'intérieur a décerné des mentions honorables aux nommés Vinel, employé et Delmas Louis, charpentier, à Cahors, en raison du courage et du dévouement dont ils ont fait preuve à l'occasion d'un incendie survenu dans cette ville, faubourg Saint-Georges, le 25 avril dernier.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Vous savez probablement ce qui se passe à Douelle.

Un instituteur est maintenu dans notre commune, malgré la grande majorité de la population qui demande son remplacement. La majorité du conseil municipal ayant fait une démarche auprès de l'administration préfectorale dans ce but et n'ayant pu obtenir satisfaction, a donné sa démission.

De nouvelles élections ont eu lieu dimanche dernier ; en voici le résultat :

Electeurs inscrits, 399. — Votants, 350. — Bulletins blancs, 3. — Majorité absolue, 174.

LISTE DES DÉMISSIONNAIRES.

1. Bessières, fils, Gourdou, 230 voix ; — 2. Alibert, Adolphe, 226 ; — 3. Rigal, Peyrot, fils aîné, 222 ; — 4. Depeyre, Louis, 221 ; — 5. Rigal, Théron, Jean, 221 ; — 6. Bessières, gendre Albet, 220 ; — 7. Laparra, Honoré, 219 ; — 8. Albet, Louis, 208.

LISTE DES CONSEILLERS FAVORABLES A L'INSTITUTEUR.

1. Siffray, 137 voix ; — 2. Arnaudet, Louis, 135 ; — 3. Fourmié, Paul, 124 ; — 4. Raynal, Jean, 114 ; — 5. Capel, 106.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Avis.

Le concours qui devait s'ouvrir à Paris, à l'Institut national agronomique (conservatoire des Arts et Métiers), le lundi 6 août 1883, pour la nomination d'un titulaire à la chaire de génie rural à l'École nationale d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise), n'aura lieu que le lundi 22 octobre prochain.

Le programme de ce concours est adressé aux personnes qui en font la demande au ministre de l'agriculture.

AUX VIGNERONS.

Si le sulfure de carbone ne détruit point le phylloxéra, qu'il laisse dans les vignes et qu'il met dans la bourse des propriétaires, il détruit, paraît-il, la santé des hommes en les empoisonnant.

Les lignes suivantes, en effet, prouvent que le sulfure de carbone est plus nuisible à la santé des hommes qu'à celle des phylloxéras.

Avant de consommer les escargots, il sera prudent désormais de s'assurer du lieu de leur provenance. A Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), bon nombre de personnes ont été éprouvées par de très fortes indispositions, pour avoir ingéré

des escargots coëllis dans les vignes ayant subi un traitement insecticide au sulfo-carbonate de potassium.

On écrit de Mont-de-Marsan.

Le gendarme Viaud, de la garnison de Mont-de-Marsan, était occupé, lundi matin à nettoyer son revolver. Cette arme était chargée. Le frottement a fait partir le coup et la balle, après être entrée dans le creux de l'estomac, est sortie dans le dos au-dessous de l'omoplate.

Le malheureux gendarme, a succombé peu après l'accident.

On écrit de Montpellier :

Une épidémie offrant une certaine analogie avec la fièvre typhoïde s'est déclarée dans le 2^e régiment de génie et dans le 122^e de ligne.

Un des bataillons de ce dernier corps, ayant été plus particulièrement touché, va évacuer la caserne. Il doit camper dans le parc du Château-d'O, lequel appartient aux évêques de Montpellier. Mgr de Cabrières l'a mis avec empressement à la disposition de l'autorité militaire.

Sa Grandeur a en outre offert aux officiers les appartements de sa résidence d'été, qui viennent d'être restaurés et meublés à neuf.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 7 au 21 Juillet 1883.

Naissances.

De Bayle Joseph, à Cabessut (haut).
Douce Anna, rue Nationale, 53.
Guitard Marie, rue Saint-André, 11.
Rulhe Thérèse, rue Nationale, 5.
Massip Marie, à Lamarchande.
Gausserez Marcelline, à Saint-Georges.
Cavalié Victor, rue du Cheval-Blanc, 8.
Labro Adrien, rue Fondue-Basse, 13.
Garrigues Joseph, rue du Cheval-Blanc, 19.
Garrigues Arsène, rue du Cheval-Blanc, 19.

Mariages.

Frécheville Guillaume, et Gleye Marguerite.
Moncany Jean, et Delpech Ursule.
Grelet Jean, et Cros Mathilde.
Galaret Jean, et Ilbert Marie.
Augier Joseph, et Fabre Marie.
Bénech Louis, et Barry Adèle.
Caunesil Charles, et Castanié Anne.

Décès.

Mouly Ernestine, 3 jours, à Saint-Henri.
Albert Victor, 9 ans, moulin du Périé.
Franchet Jacques, 18 mois, rue du Rempart, 25.
Dussan Charles, 18 mois, rue Darnis, 12.
Clary Géraud, journalier, 76 ans, (Hospice).
Deltheil Achille, 11 mois, rue du Parc, 9.
Cayla Elise, 6 mois, rue des Capucines.
Montagnac Georges, 14 mois, rue du Château, 6.
Bonmarty Jeanne, s. p., 61 ans, place des Peüttes-Bougeries, 3.
Cagnac Pétronille, s. p., 66 ans, rue Mascoutou, 3.
Périé Raphaël, biblioth., 78 ans, place du Théâtre.
Desoyre Marie, s. p., 16 ans, rue Portail-Alban, 5.
Mazouaud Marie, s. p., 26 ans, grande rue Labarre, 38.

Dernières Nouvelles

Paris, 20 juillet, soir.

Au Sénat, l'urgence sur le projet de réforme judiciaire est adopté par 139 voix contre 127. Le Sénat décide, par 169 voix contre 114, de passer à la discussion des articles.

Paris, 21 juillet, 5 h. soir.

A la Chambre, la discussion générale sur les conventions a été close après un remarquable discours de M. Léon Renault.

Il est dès à présent certain, que toutes les conventions seront ratifiées par la Chambre.

Le comte de Chambord va moins bien. Les phénomènes dyspeptiques ont reparu, aggravés de souffrances intestinales très violentes.

Bourse de Paris.

Cours du 21 Juillet.

Rente 3 p. %	78.70
— 3 p. % amortissable	80.65
— 4 1/2 p. %	111.25
— 5 p. %	108.90

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 17 juillet 1883.

Hier on a fait une nouvelle tentative pour relever le 5 0/0 au-dessus de 109, elle a échoué comme les précédentes malgré l'appui que prêtait aux acheteurs la fermeté des Consolidés Anglais; en clôture on était lourd à 108,87 sur le 5 0/0 à 78,87 sur

le 3 0/0, à 80,57 sur l'Amortissable.

Les chemins n'ont que des variations de cours insignifiantes; nous laissons le Lyon à 1,430, le Midi à 1,452, le Nord à 1,900, l'Orléans à 1,255.

Le bilan de la Banque de France constate une diminution de 4,400,000 francs dans l'encaisse métallique, de 17,900,000 fr. dans le Portefeuille, de 3,200,000 fr. dans les avances, de 3,600,000 francs dans le compte du Trésor et de 700,000 fr. dans les Comptes particuliers, et une augmentation de 3,100,000 fr. dans la circulation, et de 600,000 fr. dans les bénéfices.

Il n'y a de fluctuations que sur le Suez; il est retombé au-dessus de 2,500 et clôture à 2,485. Les Omnibus sont plus fermes à 1,160, le Gaz à 1,372.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Canal de Panama, tenue avant-hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1881-1882 et réélu les administrateurs dont les pouvoirs devaient expirer avant la prochaine assemblée annuelle. M. Léon Renault, qui ne se représentait pas a été remplacé par M. Tourneux. Les commissaires des comptes ont été réélus. Les actions sont bien tenues à 470.

Le 5 0/0 Italien n'a pas pu conserver le cours de 90, il finit à 89.90. On offre l'Unifiée Egyptienne à 562, le 5 0/0 Turc à 10,82, la Banque Ottomane à 723.

Revue Scientifique.

MESURES HYGIÉNIQUES CONTRE LE CHOLÉRA.

La société de médecine publique de Paris a nommé une commission chargée d'étudier les précautions d'hygiène privée et les mesures d'hygiène publique à prendre en cas d'épidémie du choléra.

Le rapport suivant fait au nom de cette commission par M. le docteur Vallin, a été adopté par la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle dans sa séance du 11 juillet 1883.

Aucun cas de choléra épidémique n'a encore été signalé en Europe : le danger est éloigné et l'on peut espérer qu'il sera conjuré. Néanmoins, la prudence commande de répandre dès à présent dans le public des conseils hygiéniques pour prévenir l'invasion ou empêcher la propagation du choléra; ces mesures sont d'ailleurs applicables à la plupart des maladies épidémiques.

HYGIÈNE INDIVIDUELLE

Précautions à prendre à l'état de santé

On n'oubliera pas que, même dans les grandes épidémies, les personnes atteintes ne sont que l'exception, et que la maladie guérit souvent. Ceux qui ont peur résistent moins que les autres; il faut donc s'efforcer de conserver le calme de l'esprit.

On évitera les fatigues exagérées, les excès de travail et de plaisirs, les veilles prolongées, les bains froids et de trop longue durée, en un mot, toutes les causes d'épuisement.

Le refroidissement du corps, pendant le sommeil par les fenêtres ouvertes, les vêtements trop légers le soir après une journée très chaude, l'injection de grandes quantités d'eau froide sont particulièrement dangereux en temps de choléra.

On doit éviter tout écart de régime et toute indigestion.

L'usage d'une eau de mauvaise qualité est une des causes les plus communes du choléra. L'eau des puits, des rivières, des petits cours d'eau est souvent souillée par les infiltrations du sol, des latrines, des égouts, par les résidus de fabriques. Quand on n'est pas sûr de la bonne quantité de l'eau servant aux boissons ou à la cuisine, il est prudent d'en faire bouillir chaque jour plusieurs litres pour la consommation du lendemain, l'ébullition donnant une sécurité complète. L'on peut encore faire infuser dans l'eau bouillante une petite quantité de thé, de houblon, de centaurée, etc., et boire ces infusions pures, soit mélangées au vin.

Les eaux de sources naturelles, dites « eaux de table », rendent dans ces cas de grands services; mais elles doivent être surveillées, car elles sont parfois fabriquées de toutes pièces, aux lieux de vente, avec de l'eau de médiocre qualité.

Les boulangers fabriquent souvent le pain avec l'eau des puits placés dans les cours des maisons; le voisinage des fosses de latrines souille fréquemment cette eau.

Il faut renoncer complètement à se servir des puits en temps de choléra.

Il n'y a aucun inconvénient à faire un usage modéré de fruits bien mûrs et de bonne qualité; on doit toujours les peler, et mieux encore les manger cuits.

Cette recommandation s'applique surtout aux légumes; autant que possible, il faut les faire cuire; les salades, les radis, les produits maraichers, pourraient à la rigueur retenir quelques germes dangereux répandus à la surface du sol.

Dans toutes les épidémies de choléra, on a reconnu que les excès de boissons et l'intempérance favorisaient au plus haut point les attaques de la maladie. Certaines personnes croient se préserver du choléra en buvant une quantité inaccoutumée d'eau-de-vie et de liqueurs alcooliques; rien n'est plus dangereux; l'abstention complète vaudrait encore mieux que le plus léger excès.

Les glaces et les boissons glacées prises rapidement en pleine digestion ou le corps étant en sueur, peuvent déterminer en tout temps des indispositions ayant quelque ressemblance avec le choléra; il faut donc en faire un usage très réservé en temps d'épidémie.

(A suivre)

APHÉLIE DE LA TERRE.

Mardi 3 juillet, à cinq heures du soir, a eu lieu l'aphélie de la terre; la planète est en ce moment le plus loin possible du soleil. La distance moyenne de la terre au soleil est de 37 millions de lieues; elle se réduit 146,700,000 kilomètres au moment du périhélie qui a eu lieu vers le 1^{er} janvier, et atteint 151,800,000 kilomètres au moment de l'aphélie qui a eu lieu le 3 juillet courant. La distance de la terre au soleil est parcourue en huit minutes quatorze secondes par la lumière; elle serait parcourue en neuf ans trois quarts par un boulet de canon à vitesse de 500 mètres par seconde; en treize ans trois quarts par le son, dont la vitesse est de 340 mètres par seconde; en trois cent trente-sept ans et demi, par un train express, marchant nuit et jour sans jamais s'arrêter, à vitesse de 50 kilomètres à l'heure. Ce train mettrait dix mille cent vingt-quatre ans à aller du soleil à Neptune qui est de toutes les planètes connues, la plus éloignée du soleil, et est située à un milliard cent onze millions de lieues de cet astre.

CE N'EST PAS LA DERNIÈRE

Le secret de la popularité d'un article se trouve dans sa valeur : voici une nouvelle attestation que nous avons le plaisir d'inscrire à l'actif des Pilules Suisses : M^{me} Collin, à Vaujours, écrit :

« Je viens attester l'efficacité des Pilules Suisses qui m'ont immensément soulagée. Depuis des années, j'étais atteinte de douleurs aiguës, de transports au cerveau, etc.; j'avais essayé de tous les remèdes possibles, aucun ne m'a fait autant de bien que les Pilules Suisses. »

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies, le dépôt à Cahors chez M. Vinel.

Le 98^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V. A. MALTE-BRUN, consacré au département d'Alger, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur cette contrée : situation, limites, orographie, fleuves, cours d'eau, lacs et chotts, voies de communication, culture, industrie, histoire, statistique, etc.

Quatre gravures : une vue du port d'Alger et des vues de Blidah, de Médéah, et du Palais de Mustapha, ornent le texte qui est complété par une excellente carte du département.

POUR PARAÎTRE LE 21 JUILLET

ET TOUS LES SAMEDIS

LES GRIMACES

Octave MIRBEAU

Rédacteur en chef.

Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr. — 3 mois, 8 fr. 50.

Le Numéro : 50 centimes

Paris, 35, Boulevards des Capucines

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, *médailles*, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eau de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.

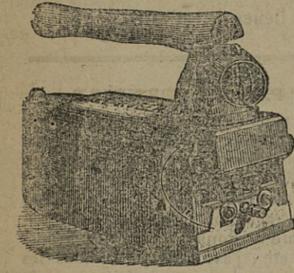
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fouritures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL

INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiécieurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE**, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage *Persan*, sans brosse, imperméable à l'eau.

Très complète, indiquant **TOUS LES CHEMINS DE FER** en projet, en construction ou en exploitation

CADTE

DU LOT

GARILL

En vente chez tous les libraires.

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

PRÊTS

Sur Biens Ruraux

(et autres garanties sérieuses)

CAPITAUX

Pour Personnes MARIÉES

sous le régime dotal

POSSÉDANT des TITRES DOTAUX

(Rentés, Actions et Obligations)

S'adresser au Correspondant du Notariat

18, Boulevard Barbés, Paris.

Propagande républicaine et agricole

18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF :

P. JOIGNEAUX & EUG. LIÉBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.

Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?

Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de Six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez *gratis* le dernier numéro paru.

UN **JOURNAL POUR RIEN**

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1^o Un abonnement *gratuit* à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château*;

2^o Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*

3^o Des représentants du Journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

A LOUER DE SUITE

UN VASTE APPARTEMENT

DE HUIT PIÈCES

Donnant sur le cours Fénélon.

S'adresser au bureau du Journal.

CHAMBRE GARNIE

A LOUER

avenue de la gare n° 6.

A LOUER

LA BOULANGERIE

COMBALBERT,

ancienne boulangerie (Magnol), située en face la Halle

A CAUSSE (Tarn-et-Garonne).

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS	ARTICLES DE PARIS,
DE LA MAISON CHRISTOFLE	TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉARGENTURE.	ET RÉPARATIONS.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE	ASSORTIMENT
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES	DE REVOLVERS DES FABRIQUES
D'OR ET D'ARGENT.	DE LIÈGE.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LA MORT

DU PHYLLOXÉRA

LA VIGNE FRANÇAISE

SA régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR **M. GUILHOU**

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente : Chez E. DELSAUD, Sr de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1814. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 40 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 fr. 25 par la poste.